

A l'attention de : toutes les directions
d'écoles secondaires et internats en
Communauté Française

Objet : la vaccination gratuite « contre le cancer du col de l'utérus » (anti-HPV) dès la rentrée prochaine pour toutes les élèves de deuxième secondaire.

Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement,

Déjà en 2008, la Ministre de la Santé en Communauté Française, le **Dr Catherine Fonck**, se déclarait en défaveur de cette vaccination *dans le cadre scolaire* et s'exprimait en ces termes sur le sujet dans Le Soir du 8 décembre¹ de la même année :

« [...] Ce vaccin n'est pas banal. Je ne suis pas anti-vaccin, au contraire, mais nos enfants reçoivent déjà avant l'âge de 11 ans, trente charges vaccinales complètes. Il ne faut pas étendre cela de manière légère. Or, on en sait trop peu sur le vaccin anti-HPV. On ne sait pas s'il sera efficace au-delà de 5 ou 6 ans, ni quel sera son effet réel sur le cancer du col de l'utérus. [...] Nous ne disposons d'aucune donnée pour dire si les jeunes filles vaccinées seront protégées dans 20 ans. Or, le temps de latence de ce cancer est très long. [...] On n'est pas sûr non plus de sa sécurité. Des jeunes filles sont décédées après avoir été vaccinées, sans qu'on puisse établir s'il y avait un lien ou pas avec la vaccination. [...] L'Autriche, après avoir rendu le vaccin gratuit l'a déremboursé. La France en rembourse les deux tiers, mais a refusé de l'inclure dans les vaccins systématiques. Je répète qu'il faut rendre le vaccin accessible financièrement, qu'il faut le proposer aux jeunes filles et à leurs parents pour un choix éclairé, mais pas l'imposer, ce qui va arriver si on l'inclut tel quel dans la médecine scolaire. Des scientifiques de très haut niveau viennent de confirmer, dans le « New England Journal of Medicine » et dans « Gynecologic Oncology », leurs doutes quant au miracle qu'annoncent les firmes productrices. Le vaccin peut être un outil, mais l'arme majeure contre le cancer du col de l'utérus, c'est la protection et le dépistage systématique. C'est lui qu'il faut renforcer pour dépasser le taux actuel de 60% de femmes qui y recourent. Pas le vaccin anti-HPV imposé. [...] »

Déjà à l'époque, Mme Fonck avait donc bien perçu la nécessité d'une *information suffisamment honnête et objective* pour que des jeunes filles et leurs parents ne se sentent pas obligés, dans les faits, de recourir à cette vaccination.

C'est pour cette même raison que notre collectif indépendant *Initiative Citoyenne* a écrit, par recommandé, aux Ministres Laanan et Simonet de la Communauté Française en date du 8 août dernier, une [lettre de questions](#) dont la presse belge a d'ailleurs parlé.²

Compte tenu de l'existence en Belgique de **la loi sur les droits du patient d'août 2002**, consacrant notamment le droit à un consentement libre et éclairé pour tout acte médical non urgent quel qu'il soit, il nous semble à la fois prudent et logique que vous puissiez contribuer, à votre échelle, au respect de cette loi en vous assurant que soit effectivement fournie une information complète sur le sujet à toutes les élèves concernées.

Et ceci semble d'autant plus opportun, qu'en Autriche, la plus haute juridiction du pays a récemment condamné un **médecin scolaire** à dédommager un **élève** gravement lésé par le vaccin anti-hépatite B et désormais invalide à 90%, estimant que la praticienne avait commis une **faute professionnelle** pour ne pas avoir dit un mot au jeune et à ses parents des risques graves possibles d'une telle vaccination.³

Il s'avère qu'au terme du marché public conclu mi-juillet, c'est le **vaccin Cervarix** (de **GSK**), qui a finalement été choisi pour la vaccination scolaire en Communauté française.

Or, que savons-nous sur ce vaccin, si ce n'est qu'il est déjà sur la liste des produits « sous surveillance renforcée » de l'Agence française des médicaments (Afssaps)⁴ ?

¹ http://archives.lesoir.be/pour-un-vaccin-anti-hpv-libre_t-20081208-00KJ02.html

² <http://www.initiativecitoyenne.be/article-vaccination-scolaire-contre-le-cancer-du-col-de-l-uterus-initiative-citoyenne-interpelle-les-minist-81310454.html>

³ <http://www.initiativecitoyenne.be/article-la-justice-autrichienne-l-affirme-les-vaccinations-en-milieu-scolaire-ne-sont-pas-obligatoires-76925316.html>

⁴ <http://www.mutualite.fr/L-actualite/Kiosque/Revue-de-presse/59-medicaments-dans-le-collimateur-de-l-Afssaps>

- Selon la *revue médicale* allemande indépendante « Arnzei Telegram », **le Cervarix a été autorisé trop vite, sur une base scientifique encore plus faible que celle du Gardasil**⁵.
- Selon le rapport de décembre 2007 des experts du Conseil Supérieur de la Santé (CSS), on utilise, pour le Cervarix « *un vecteur viral recombinant, produit sur une lignée cellulaire provenant d’insectes, une technique qui n’a pas encore été appliquée jusqu’à présent* » mais aussi « *un nouvel adjuvant* » (ASO4)⁶, ce qui confère donc au Cervarix un caractère expérimental difficilement contestable.
- En Angleterre, **plus de deux milles écolières souffrent d’effets secondaires attribués au Cervarix**, comme l’ont signalé dès septembre 2009, les journaux *Daily Mail* et *The Telegraph*. Parmi ces effets secondaires : des convulsions, des révulsions des yeux, des crises d’épilepsie, des attaques, des paralysies, **des lésions cérébrales**.⁷ Le décès d’une jeune fille vaccinée, dans des circonstances suspectes, a aussi été rapporté.⁸
- Aux Etats-Unis, il y a eu, à ce jour, pas moins de **22 000 effets secondaires** et **plus de 90 décès officiellement recensés** suite à ces vaccins anti-HPV or il est un fait notoire, reconnu dans la littérature médicale, que seuls 1 à 10% des effets secondaires sont effectivement rapportés. Bien que le Gardasil ait, à ce jour, été plus utilisé que le vaccin concurrent Cervarix, les documents de l’Agence Européenne du Médicament révélant « un profil d’effets secondaires très similaire *pour les deux vaccins !* »
- En Belgique, comme signalé par le Conseil Supérieur de la Santé, « *les chiffres de mortalité par cancer du col de l’utérus ne sont toutefois pas exacts car, dans un nombre important de cas de décès dues au cancer du col utérin, aucune distinction n’est faite entre col utérin et corps de l’utérus.* »

Vos élèves auront-elles l’opportunité de connaître ce genre de données *essentiels* à un *consentement éclairé* comme en parlait Mme Catherine Fonck ??

Nous terminons en vous signalant cette étrange contradiction : alors que les experts du Conseil Supérieur de la Santé ont écrit dans leur rapport de 2007 que ces deux vaccins sont « *sûrs et sans danger* », un document de l’INAMI en réponse à GSK sur le Cervarix, indique lui, au contraire, que « *le taux d’effets secondaires est assez élevé* »⁹ !

Ce genre de contradiction démontre bien que les informations officielles sont ainsi loin d’être toujours les plus fiables et rappelle le bien-fondé de la présente mise au point.

Nous transmettons aussi bien entendu, par recommandé, copie de ce courrier, aux **associations de parents** UFAPEC et FAPEO.

En vous souhaitant une bonne lecture,

Pour Initiative Citoyenne,

Marie-Rose Cavalier, Sophie Meulemans, Muriel Desclée

initiative.citoyenne@live.be

<http://www.initiativecitoyenne.be>

⁵ <http://pharmacritique.20minutes-blogs.fr/archive/2008/06/08/cervarix-gsk-va-a-la-peche-sur-une-base-scientifique-encore.html>

⁶ https://portal.health.fgov.be/pls/portal/docs/PAGE/INTERNET_PG/HOMEPAGE_MENU/ABOUTUS1_MENU/INSTITUTIONSAPPARENTEES1_MENU/HOGEGEZONDHEIDSRAAD1_MENU/ADVIEZENENAANBEVELINGEN1_MENU/ADVIEZENENAANBEVELINGEN1_DOCS/CSS_8367_FR.PDF

⁷ <http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=15234>

⁸ <http://priskaducoeurjoly.over-blog.com/article-silence-sur-le-cervarix-37570617.html>

⁹ http://www.riziv.fgov.be/drug/all/drugs/reglementation/decisions_report/report_crm_cgt/pdf/CERVARIX/CERVARIXJ120.pdf (cfr p5)